

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

Jeudi 8 février 2024 à 14H

Commission Exécutive de l'Union :

Jeudi 29 février 2024 à 14H

L'UD FO 94 fête ses 40 ans !

Lundi 22 avril à 14h :

Commission exécutive élargie aux responsables de syndicats, militants,...

Suivie d'un pot fraternel à partir de 17h30.

Inscription auprès de Nathalie 01 49 80 68 89 ou par mail fo94@wanadoo.fr

Installation du nouveau CESER

Lundi 5 février à 11h

Formation syndicale:

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr.

Stage découverte du 26/02 au 1/03 : convocations adressées, nombre de stagiaires atteint.

Prochains stages inscriptions toujours ouvertes

• **Connaître ses droits** du 3 au 5 avril 2024 (avoir déjà effectué un stage découverte et être présenté par son syndicat)

• **Je négocie** du 23 au 25 avril 2024 (délégué syndical, secrétaire de syndicat, élu...)

• **Découverte** du 24 au 28 juin 2024 (indispensable pour tout adhérent)

Le formulaire d'inscription est en ligne

SITE INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr

Sommaire

Page 1 Vie de l'Union Départementale
Page 2 Déclaration de la CE Confédérale
Page 3 Loi immigration
Page 4 Soutien au mouvement des travailleurs de l'agriculture



L'Union Départementale FO du Val-de-Marne fête ses 40 ans !

Créée lors de son congrès constitutif le 17 avril 1984, l'UD FO 94 va bientôt avoir 40 ans. Pour fêter ce moment important les responsables de syndicats, trésoriers et militants FO du département sont invités à participer à la Commission Exécutive, élargie pour l'occasion, qui se tiendra le lundi 22 avril dans la salle 1 de la Maison Départementale des Syndicats de Créteil.

Cette réunion sera suivie d'un pot fraternel à partir de 17h30.

Le secrétariat départemental demande aux camarades de s'inscrire auprès de Nathalie en précisant pour chaque structure les noms des camarades qui participeront à la CE élargie. **Tel : 01 49 80 68 89 – mail : fo94@wanadoo.fr**

VIE DE L'UNION : AG PRUD'HOMMES 2024

Comme tous les ans, en janvier, les deux conseils de Créteil et Villeneuve-St-Georges renouvellent les responsabilités exercées dans le fonctionnement de leur juridiction. Leurs assemblées générales se sont tenues le 10 et 11 janvier pour Créteil et 18 janvier pour Villeneuve-St-Georges, suivies de leurs rentrées solennelles.

Ont été élus pour FO 94 :

Conseil de Créteil (président du conseil Daniel DADU, employeurs Medef et vice-président Carmelo VISCONTI, salariés CGT 94)

- section industrie **Pascal IGHEMAT** président d'audience,
- section commerce **Christian PASCUAL, Sylvie CINOTTI, Sylvie ETENEAU-CUESTA** présidents d'audience,
- section activités diverses, **Didier CAVIGNEAUX** président d'audience,
- bureau administratif **Christian PASCUAL,**
- référé **Manuel AIRES,**

Conseil de Villeneuve-St-Georges (président du conseil FERMAN Hiraç, salariés CGT 94 et vice présidente Françoise MATAILLET, Medef)

- section commerce **Gualbert N'TOUARI** président d'audience,
- section activités diverses **Didier CRUSSON** président d'audience,
- bureau administratif et référé **Didier CRUSSON.**

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 18 JANVIER 2024

Fidèles à nos traditions d'organisation porteuse de la paix dans le monde, la CE rappelle les propos de Léon Jouhaux fondateur de la cgt-FO qui déclarait : « L'union des travailleurs fera la paix du monde ».

En ce sens, et face à de trop nombreux conflits armés dans le monde (en particulier en Ukraine et au Proche-Orient) frappant en premier lieu les travailleurs, la CE exige un cessez-le-feu immédiat et définitif sur tous les terrains de guerre. Les massacres doivent cesser.

La commission exécutive prend acte de la mise en place d'un nouveau gouvernement. FO continue et continuera de porter ses revendications en toute indépendance. Elle condamne les annonces faites par le président de la République le 16 janvier. Elle n'accepte pas en particulier les mesures qui conduiraient à doubler les franchises médicales, à réduire le niveau de l'Aide Médicale d'Etat, à renforcer les rémunérations au mérite dans la Fonction publique, à durcir les sanctions à l'encontre des chômeurs et à remettre en cause les garanties du code du travail, notamment en matière de seuils et d'embauche.

Elle attend du gouvernement qu'il respecte la négociation collective et les ANI (agrément des accords en l'état). La confédération remettra son cahier revendicatif lors de la réunion des « forces vives » proposée par le Premier ministre et ira négocier dans tous les lieux dédiés au dialogue social au paritarisme et à la négociation collective, l'amélioration des droits des salariés et de leurs conditions de travail.

La commission exécutive condamne la remise en cause des droits et libertés, dont la loi immigration qui comporte de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles. La commission exécutive en exige le retrait. La CE approuve le courrier de la confédération sur la loi immigration qui sera remis au Premier ministre. Ce courrier sera envoyé aux membres du CCN pour qu'ils en saisissent les pouvoirs publics.

Face à l'inflation, la CE réaffirme que la priorité de FO est l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux. La CE déplore l'absence de coup de pouce au Smic au 1er janvier et exige une forte revalorisation du point d'indice dans la fonction publique. Elle rappelle sa totale opposition au salaire au mérite porté par le futur projet de loi fonction publique qui remet en cause le statut général des fonctionnaires. La confédération et ses structures continueront à négocier partout, dans les entreprises et dans les branches, des augmentations de salaires significatives. La CE rappelle sa revendication de rétablissement de l'échelle mobile des salaires.

La commission exécutive dénonce la casse sociale programmée par le démantèlement du groupe Casino et apporte son soutien plein et entier à tous les salariés qui craignent pour leur emploi.

Face à l'amplification des politiques d'austérité, la commission exécutive rappelle ses revendications de réindustrialisation, de défense et renforcement des services publics sur tout le territoire, en particulier à l'hôpital public et à l'école publique qui est la seule école de la République. Elle revendique en outre des investissements publics massifs dans le domaine de l'énergie, du transport public, pour répondre aux défis de transition écologique.

Pour appuyer toutes ses revendications en particulier l'augmentation des salaires et contrer les mesures envisagées par l'exécutif, la CE décide d'organiser un grand meeting national dans les prochaines semaines.

Paris, le 18 janvier 2024

Courrier relatif à la Loi immigration remis au Premier ministre conformément à la déclaration de la Commission exécutive confédérale

Paris, le 19 janvier 2024

Objet : Loi immigration

Monsieur Le Premier ministre,

Je souhaite par la présente vous interpeller au nom de La Confédération Force ouvrière sur la loi dite « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » qui contient, de l'aveu même des pouvoirs publics, des mesures non constitutionnelles.

Pour notre Confédération, les mesures que comportent ce texte, de nature sécuritaires et répressives en matière d'immigration, sont extrêmement inégalitaires. Il s'agit du texte le plus régressif de ces 40 dernières années, qui porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour donnent au Préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.

Pour FO, les travailleurs en situation irrégulière sont des travailleurs et ils doivent être accompagnés dans leurs démarches. FO revendique la fin de l'arbitraire et l'égalité des droits entre tous les travailleurs ainsi que des possibilités de régularisation plus larges, et pas seulement dans les métiers en tension.

Concernant les secteurs qui ont recours à une main d'œuvre étrangère, ils ne sont pas exonérés de la nécessité de revaloriser la nature de ces emplois trop souvent précaires, à temps partiel, peu qualifiés et mal rémunérés. FO revendique la revalorisation de ces métiers ainsi que l'égalité de traitement pour tous les travailleurs, peu importe d'où ils viennent et quel que soit leur statut migratoire. De même, il n'est pas acceptable que des travailleurs étrangers cotisent en France sans jamais bénéficier des prestations sociales qui sont la contrepartie de ces cotisations. « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », ce qui a contribué, depuis la création de notre protection sociale collective, à la cohésion sociale de la République.

Les dispositions concernant les étudiants étrangers sont contraires aux droits des étudiants, aux reconnaissances internationales des diplômes, aux traditions universalistes d'ouverture et de diffusion du savoir qui fondent l'enseignement universitaire en France.

Profondément attachée au respect des valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité et laïcité, Force ouvrière revendique l'abandon pur et simple de ce texte.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général

Loi immigration : un bon début mais FO demande toujours le retrait pur et simple !

La confédération Force ouvrière a pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel concernant la loi immigration.

Elle se félicite de la censure de 32 articles sur 86, soit plus d'un tiers de la loi.

FO se félicite en particulier de la censure des dispositions qui durcissaient l'accès aux prestations sociales et familiales. FO rappelle que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », ce qui a contribué, depuis la création de notre protection sociale collective, à la cohésion sociale de la République.

Force ouvrière avait condamné une loi qui de l'aveu même du gouvernement était contraire à la Constitution. Pour FO, ce texte particulièrement régressif porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour sont maintenues. Elles donnent au préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.

FO continue de combattre ce texte. Bien qu'il soit fortement allégé par le Conseil constitutionnel, FO en demande toujours le retrait pur et simple.

Communiqué confédéral du 25 janvier



Soutien au mouvement des travailleurs de l'agriculture

La Confédération Force Ouvrière apporte tout son soutien à la mobilisation des agriculteurs contre les politiques agricoles nationales et européennes qui créent les conditions d'une concurrence déloyale.

FO rappelle que les salariés agricoles, et plus généralement l'ensemble des travailleurs, subissent de plein fouet à la fois l'inflation et la crise traversée par le monde agricole qui pèse sur la politique sociale du secteur. Les travailleurs agricoles ne vivent plus de leur travail, alors qu'ils nourrissent la population.

FO interviendra dans l'ensemble des instances et auprès des pouvoirs publics pour que le gouvernement trouve enfin une solution pérenne et équitable à cette crise. A l'image de l'exigence de souveraineté industrielle, la souveraineté alimentaire doit devenir un enjeu prioritaire pour la relance de la production en France.

FO revendique l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des salariés et des agriculteurs.

FO adresse ses condoléances à la famille et aux proches de l'éleveuse et de sa fille décédées sur un barrage routier en Ariège. FO agit et agira sans relâche pour la défense du droit constitutionnel de manifester. Mourir pour réclamer le droit à vivre dignement est intolérable.

Communiqué confédéral du 25 janvier



Mobilisation des agriculteurs : Communiqué de l'UD FO 94

L'Union Départementale FO du Val-de-Marne soutient la mobilisation en cours en faveur de l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des agriculteurs et des salariés agricoles.

Les agriculteurs devraient vivre dignement de leur travail essentiel pour nourrir la population.

Pour l'UD-FO 94 le doublement des franchises médicales, la réduction du niveau de l'Aide Médicale d'Etat, le blocage des salaires des fonctionnaires, l'évolution des salaires dans le privé bien en dessous de l'inflation, les sanctions prises à l'encontre des chômeurs contribuent largement à la baisse du pouvoir d'achat et à la paupérisation d'une part croissante de la population qui a comme conséquence directe une baisse de la consommation des produits de première nécessité, en particulier dans l'alimentation.

La situation désastreuse des agriculteurs est intimement liée à la capacité de consommation des salariés, des retraités et des jeunes qui subissent aujourd'hui de plein fouet l'inflation et le blocage des salaires et des revenus.

L'amélioration des conditions de vie des agriculteurs nécessite donc l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux, autant de revendications portées par la CGT-FO.

Créteil le 30 janvier 2024